



BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO 33 - JANVIER 2019



NOTRE COMMUNE

LE MOT DU MAIRE



L'année 2018 se termine dans un contexte national tendu avec les mouvements sociaux des gilets jaunes qui démontrent un ras le bol de notre système de fonctionnement. Nous avons vu une partie de la France se soulever pour dire sa souffrance pendant que d'autres en profitaient lâchement pour semer le chaos.

Tous ces événements nous affectent, nous touchent, me touchent aussi en tant que Maire alors même qu'à mon petit niveau d'élus, j'ai toujours eu soin de préserver le «vivre ensemble» et une forme de justice locale.

C'est malheureusement ce que l'on constate depuis plusieurs années maintenant. Un constat qui ne doit pas générer de la résignation mais au contraire, renforcer l'engagement qui est le nôtre, à toujours œuvrer collectivement pour la fraternité et l'intérêt général.

Je ne peux aussi rappeler qu'à tout moment, chacun d'entre nous peut être victime d'attentats meurtriers comme à Strasbourg. J'en profite pour rendre un hommage aux forces de l'ordre pour le travail qu'ils font et le risque qu'ils prennent à juste faire leur métier.

L'année 2018 est marquée par l'étude du PLUi, arrêté le 6 novembre 2018, consultable depuis cette date en mairie, dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à St-Etienne de St-Geoirs, ou encore sur le site internet de Bièvre Isère (rubrique PLUi).

A mon grand regret ce dossier a créé beaucoup de tracas aux habitants dans le secteur des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Effectivement certaines informations ont circulé hors de leur contexte et surtout sans explication à l'appui.

J'espère que la réunion du 17 janvier dernier a pu répondre aux inquiétudes du groupe de personnes qui nous a sollicités et j'invite l'ensemble des habitants à déposer leurs remarques lors de l'enquête publique qui aura lieu courant mars. Afin d'éviter tout autre mal entendu, n'hésitez pas à venir me rencontrer lors de ma permanence ou sur rendez-vous. Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute précision concernant tout sujet quel qu'il soit.

Suite au départ de l'entreprise MT Précision, locataire de notre bâtiment industriel, nous avons été heureux d'accueillir la société **OPUS SOLUTIONS TECHNIQUES** depuis le mois d'octobre. Créée par trois jeunes, cette entreprise est sur de bons rails. L'étape de la création a été franchie. Cap maintenant sur la pérennisation. Pour cela, les dirigeants ont l'ambition de la développer et redoublent d'énergie.

Cette année a été aussi la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous avons eu une très belle journée avec l'organisation d'une exposition par la Fraternelle et une grande participation au recueil devant le monument aux morts. Espérant vous retrouver aussi nombreux l'an prochain.

Je tiens à remercier le Conseil municipal pour son travail accompli et surtout son engagement. Car, comme le montre les élections partielles prévues le 3 et 10 février prochain, le mandat de Conseiller municipal est très compliqué et très ingrat, il est donc difficile de tenir son engagement sur 6 ans.

Je salue l'implication au travail de l'ensemble des agents communaux, des associations pour leur dynamisme et je n'oublierai pas d'avoir une pensée pour les malades et leur famille.

L'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2019 remplie de bonheur et surtout une bonne santé à tous.

Joël MABILY, Maire

LES TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR

En septembre 2018, l'entreprise GACHET a effectué la 1ère tranche des travaux sur la Route de St Geoirs et le Chemin des Arêtes avec le reprofilage de la chaussée pour un montant de 47 347,50 € HT.

Le nouveau locataire de l'usine OPUS SOLUTIONS TECHNIQUES a bénéficié de la réfection totale du sol de l'usine avec la pose d'une résine.

Le montant de ces travaux s'est élevé à 12 924,51 € HT et ont été réalisés par l'entreprise AD RESINE. Je les remercie pour la rapidité d'exécution de ce chantier.

La remise aux normes des tableaux électriques est prévue pour cette année.



L'entreprise FINOT & JACQUEMET est venue redresser la croix du clocher tordue lors des travaux réalisés par leurs soins sur une maison voisine.

Nous en avons profité pour réparer la toiture de notre clocher, de ce fait les frais de location de la nacelle ont été pris en charge par les deux parties.

Le montant de l'intervention ainsi optimisé est de 2 640,00 € HT.



Des travaux de reprofilage et confection de revêtements sur le Chemin du Gabet, Chemin des Vernes et de la Barbaudière ont été chiffrés pour un montant de 41 976,00 €. Une aide du Département de 18 889,00 € nous a été allouée pour ce dossier.

Des travaux d'aménagement des eaux pluviales sont également prévus Route de la Forteresse pour un montant de 8261,00 €.

Un chiffrage sera effectué d'ici quelques mois concernant le chemin du Magnin pour la remise en état de la voirie. Un dossier de demande de subvention sera déposé par la suite.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Le 27 mai, Gianni LABARTINO,

Le 19 juin, Joaquim FERRIGNO

Le 2 août, Hannaé AGNIEL

Le 28 décembre, Louise MEARY



Mariage :

Le 11 mai, Nathalie LAURENT et Nino ZAMBON

Le 30 juin, Nadège FIEVRE et Bruno REY



Décès :

Le 11 mai, Raymonde CHAMPON, veuve MABILY

Le 5 juin, Thérèse MARION GALLOIS, veuve BOIS

Le 19 octobre, Gilbert REBOUD



CRÉATION D'ENTREPRISE

➤ JCR OUTILLAGE



Après une vingtaine d'année chez SPIT (leader de la fixation), puis quelques expériences au sein de différentes sociétés lyonnaises et grenobloises dans le BTP et l'industrie, Jean-Claude ROJAT a décidé de créer son entreprise en juin 2017 sur sa commune.

Il propose du matériel (outillage électroportatif, visserie, boulonnerie, etc...) aux professionnels du bâtiment et de l'industrie ainsi qu'aux agriculteurs.



➤ OPUS SOLUTIONS TECHNIQUES



645 Chemin du Suel
38590 St Michel de St Geoirs
Port : 06 33 16 84 37
contact@opus-st.com
site : www.opus-st.com

Opus Solutions Techniques est spécialiste de la conception de solutions de contrôle dimensionnelle créée par un groupe d'experts en métrologie.

Ils conçoivent, fabriquent et étalonnent les produits permettant aux industriels de contrôler les pièces qu'ils fabriquent.



La société recherche un fraiseur sur commande numérique (contrat CDI). Vous pouvez les contacter par courrier, téléphone ou par email.

➤ L'OR CANIN



Laure, passionnée de chiens, a créé son école canine afin de transmettre son savoir-faire aux particuliers qui désirent vivre en parfaite harmonie avec leur animal.

Les leçons se déroulent sur une période de 2 mois en 9 séances.

Les cours sont basés sur la méthode dite "naturelle", qui est une méthode basée sur l'observation d'une meute de loups.

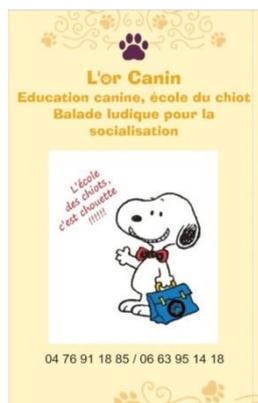
En fait, lorsque l'on observe les louveteaux, on remarque qu'ils adoptent naturellement leurs comportements ou leurs positions.

C'est à partir de là que l'on va obtenir les positions assis, couché... Mais pour cela il

va falloir utiliser une motivation primaire tels que la nourriture, le jeu...

A savoir également, que pour obtenir un apprentissage correct, au début il faudra récompenser systématiquement l'animal.

Puis petit à petit diminuer en donnant 1 fois sur 2, 1 fois sur 3... jusqu'à ce que cela soit aléatoire.



255 chemin des Arêtes
38590 St Michel de St Geoires

LE MOT DE NOS ASSOCIATIONS

➤ **LA FRATERNELLE**

Les points phares d'une année qui vient de s'achever.

Une année riche d'émotion et de partage.

Tout d'abord avec une belle soirée intergénérationnelle qui a réuni tous les âges, petits, ados, et grands : jeux, danses et tartiflette ont su ravir tout le monde. Rendez-vous samedi 30 mars pour notre prochaine soirée.

L'arrivée de nouveaux membres : Christel, Laurence et Sylvain qui ont redonné enthousiasme et punch à la Fraternelle.

Bienvenue à tous ceux qui voudraient continuer l'aventure avec nous.

Puis avec notre journée du 11 novembre, Gilles ayant retrouvé le carnet de guerre de son grand-père, profitant du centenaire de 1914-18, nous avons organisé (La Fraternelle et toutes les personnes désireuses de nous rejoindre) une belle exposition d'objets de la guerre et du début du siècle, avec même une tenue de poilu, de nombreuses correspondances, des médailles. La fabrication de jus de pomme et une chorale ont animé la journée.

C'était un beau moment, dommage même, d'avoir fait cela seulement sur une journée. Il va vraiment falloir, BOSSER, pour notre prochaine édition de St Michel au fil du temps.

Merci à toutes les personnes qui font que ces événements soient une réussite. Fraternelles salutations.

Danièle GUILLOT, Présidente



➤ **ADMR DE ST GEOIRS / ST MICHEL / BRION**

1550 Route de La Forteresse
38590 ST MICHEL DE ST GEOIRS

Vous accueille le mardi et jeudi de 8 h à 11 h.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 04 76 06 76 08.

Depuis des années vous connaissez notre association par le biais du bulletin communal, elle continue son bonhomme de chemin.

En 2018, nous avons eu 36 bénéficiaires. Nous avons eu à déplorer le décès de Mme Thérèse BOIS, Mr Gilbert REBOUD et le départ en structure de 2 personnes. Nous profitons de ce temps de parole pour vous faire connaître une autre activité de notre association et surtout vous présenter

NOS MEILLEURS VŃ UX 2019

FILIEN ADMR - La téléassistance

Pour bien vivre chez vous et pour rassurer vos proches 24h/24 vous pouvez installer la téléassistance.

FILIEN ADMR cœst :

- Une prise en charge sur l'abonnement possible par le Conseil Départemental, la caisse de retraite, la mutuelle, la CARSAT .. Nœhésitez pas à vous renseigner auprès d'eux.
- Un organisme déclaré Service à la Personne, ce qui permet (pour chaque abonné) de bénéficier d'un crédit d'impôt : la moitié de l'abonnement est remboursée par l'administration.
- Une offre de parrainage : 1 filleul parrainé = 1 mois d'abonnement offert pour le parrain + 1 mois d'abonnement offert pour le filleul.

Frais de mise en service : 31,00 EUR (versés une seule fois lors de l'installation)

	ABONNEMENT	TARIF
DOMICILE	FILIEN INITIALE <i>Ligne téléphonique fixe traditionnelle / RTC</i>	Location à durée indéterminée (CDI) * 29,90 €
	FILIEN CONNECT <i>Absence de ligne / Box Internet</i>	Location à durée indéterminée (CDI) * 29,90 €
ADAPTATIONS	E-mail aux aidants	1,00 €
	Décroché à distance (<i>indisponible sur Filien Connect</i>)	3,00 €
	Détecteur de chute	8,00 €
	Émetteur supplémentaire	3,00 €
	Détecteur de fumée	3,00 €
	Garantie totale des matériels (<i>inclus avec Filien Connect</i>)	2,00 €
Véritable montre à l'achat au tarif de 109,00 €		

* CDI : Engagement initial de 1 mois civil plein, puis renouvellement par tacite reconduction mensuellement.

Frais de mise en service : 31,00 EUR (versés une seule fois lors de l'installation)

	ABONNEMENT	TARIF
MOBILITÉ	FILIEN SECURE <i>Téléassistance mobile avec localisation</i>	CDI si carte SIM client ** 36,00 € CDI si carte SIM Filien ADMR ** 46,00 €
	ADAPTATIONS	Minuteur de sécurité
SMS "pense-bête"		5,00 €
"Rappelez-moi"		inclus
Détecteur de chute		5,50 €
Détecteur de fumée	3,00 €	

** CDI : Engagement initial de 3 mois civils pleins, puis renouvellement par tacite reconduction mensuellement.

DOMOTIQUE	FILIEN HABITAT PREVENTIVE	TARIF SUR DEVIS, CONTACTEZ FILIEN ADMR
	FILIEN HABITAT ACTIVE	

Renseignements au 04 76 06 76 08 ou au 06 25 87 05 17

Jean Paul GUILLOT, Président



➤ LE CLUB DE L'AMITIÉ

Depuis de nombreuses années que je m'occupe du Club de St Michel, à chaque rencontre, à chaque activité, à chaque voyage, à chaque fois je me dis qu'il porte bien son nom !

Une amitié à chaque fois présente en 2018 pour notre rencontre du jeudi où chacun selon ses envies est présent pour une "coinche" ou une "pétanque".

Nous avons également partagé cette amitié avec nos amis du Club de St Geoirs au cours du voyage d'une journée. Cette année c'était la visite du musée de l'automobile de Rochetaillée. Et puis bien sûr, chacun des membres a eu à côté d'entourer ceux que l'on fêtait pour leur anniversaire. Cette année, beaucoup de tendresse pour 2 de nos amis qui fêtaient leurs 90 ans, Solange BRET et notre doyen Joseph GUIRONNET, personnage de la commune. Félicitations à eux.

Chacun des anciens apprécie la galette des rois confectionnée par les enfants de l'école, que nous retrouvons également avec les bugnes préparées par les "mamies" du club.

Chacune de nos sorties ou nos rencontres (autour de la table) sont possible grâce à la recette de notre journée "portes ouvertes". Celle-ci aura lieu cette année le dimanche 7 avril à la salle de La Fraternelle, où tous nos anciens seront encore une fois heureux de vous accueillir.

Que cette année se déroule pour vous tous dans la joie et l'amitié.

Maurice LION, Président



Solange (à gauche) avec Geneviève son ancienne voisine



Joseph GUIRONNET

➤ LES MOTARDS EN FOLIE

Depuis juillet 2018, une nouvelle association est venue siéger dans notre commune, baptisée « Les Motards en Folie ».

Cette association a été créée en avril 2017, elle a pour but de rassembler tous ceux que la pratique de la moto, quelle que soit la cylindrée, intéresse.

L'association est présidée par Pierre-Henri AMBLARD assisté d'un trésorier Elouann DOUCET.

Leurs passions, leurs motivations et leurs dynamismes projettent une bonne humeur dans le club aidée de celle de tous les membres. De plus, étant enseignant de la conduite auto moto, Pierre-Henri insiste sur les règles de circulation pour la sécurité de tous !! Notre volonté est de regrouper les passionnés de moto de tous niveaux, désireux avant toute chose de partager des moments de convivialité et de se retrouver lors de sorties. Nous privilégions en priorité l'amitié, l'entraide et la sécurité.

Hommes, femmes, jeunes et moins jeunes de 18 à 60 ans ! L'association compte déjà 19 membres, et espère en accueillir d'autres le plus rapidement possible, qu'ils soient simples débutants ou motards confirmés. « Les Motards en folie » mais responsables !

De nombreuses balades pour l'historique de notre club, le Mont Ventoux, Les gorges de l'Ardèche, l'Italie et même la Corse ! D'autres projets de balade sont au programme pour la prochaine saison !

Amis motards, si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas à les contacter au 06.73.74.62.21 ou par mail lesmotardsenfolie@gmail.com ou bien en les rejoignant sur leur page Facebook.



➤ LE CLOCHER DE ST MICHEL



✦ Le fonctionnement du Clocher a besoin de votre aide !

La vie du Clocher : c'est la préparation des messes, l'accueil des familles pour un deuil, un baptême, un mariage, l'animation des messes, des célébrations, le nettoyage et le fleurissement de l'église, les sonneries des cloches, la mise en route du chauffage, l'organisation du concert annuel, l'installation et les visites de la crèche, la participation à la vie de la Paroisse St Paul de Toutes Aures (réunions d'information, comptage des quêtes, distribution du journal

paroissial...). D'autre part, à la demande de notre évêque, Père Rivollet souhaite que l'on ouvre l'église le plus possible en journée.

Tout ceci ne peut se faire avec seulement 2 ou 3 personnes. Pour étoffer l'équipe du Clocher, je propose une réunion avec toutes les personnes intéressées le jeudi 7 février à 20 h à la salle du Club de l'amitié. Soyons nombreux à témoigner de notre attachement à notre Clocher pour que nous puissions continuer à accueillir toutes les familles qui en font la demande.

Vous pouvez également faire part de vos suggestions, vos idées, vos remarques à l'adresse : jacquemet.francoise@gmail.com

✦ Nouvelles maquettes de maisons, nouveau décor pour la nouvelle crèche !
Chaque année cette exposition s'étend et s'enrichit. Enfants et adultes peuvent découvrir le petit univers de Michel, passionné par la reproduction en miniature des maisons de notre village.
Ses créations complètent à merveille la crèche réalisée par une équipe de bénévoles (Danièle G, Michel CV, Martine D, Brigitte G, Gilles M, Frédéric S, Maguy CV, Claude D, Aurore, Marie-Annick M, Françoise J) sous la houlette de l'association « La Fraternelle » ainsi que quelques personnes du Clocher.

Un énorme succès puisque ce sont 289 visiteurs qui sont venus admirer l'installation !!!



➤ LE COMITÉ DE JUMELAGE DES 3 SAINT GEOIRS

Un serment de jumelage renouvelé et un comité toujours très actif

5 années après l'officialisation du jumelage entre les 3 St Geoirs et Casorate Sempione les élus ont souhaité renouveler le serment de jumelage qui a permis de tisser des liens avec nos amis italiens.

Le samedi 13 juillet, les élus des 3 communes, le maire de Casorate accompagné d'une délégation italienne, les représentants des associations locales, le professeur d'italien du collège Rose Valland, le père Rivollet et les membres du Comité de jumelage ont assisté au renouvellement du serment de jumelage.

Tour à tour se sont exprimés Yannick Neuder, Michel Champon, Joël Mabily, Dimitri Cassani, les 4 maires ainsi que Mauro Colamartino et Bernard Brochier, les présidents des 2 comités de jumelage italien et français. Tous ont souligné que ce cinquième anniversaire était un jour de fête pour célébrer le développement d'une amitié sincère avec des moments de joie partagée.

Le samedi 13 octobre 2018 le Comité a organisé sa traditionnelle soirée d'automne. Au menu un repas à base de spécialités italiennes était servi et une animation musicale fut appréciée par de nombreux danseurs.

Notre assemblée générale qui s'est tenue à St Geoirs le 30 novembre a rassemblé de nombreux participants ainsi que les élus de nos 3 communes qui soutiennent le Comité de jumelage. Un bilan satisfaisant de l'année écoulée a été dressé. Des projets pour 2019 ont été évoqués.

Au marché de Noël nous avons eu le plaisir de régaler de nombreux visiteurs avec nos plats italiens : polenta/saucisses ou lasagnes, le tout accompagné de vin chaud. A la salle des fêtes certains nostalgiques de l'Italie ont été tentés par différents cadeaux gourmands italiens.

Le Comité vous souhaite à tous une excellente année 2019 sous le signe de l'amitié.

Le Comité de jumelage



Les participants au renouvellement du serment de jumelage



La soirée du 13 octobre

➤ LA PÊCHE à AAPPMA

L'association de pêche de St Michel vous souhaite une bonne année halieutique 2019 !

Dates d'ouverture :

TOUTES ESPÈCES sauf dérogations ci-dessous :

1^{ère} cat. : du 9 mars au 6 octobre inclus

2^{ème} cat. : du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus

TRUITE FARIO SAUMON DE FONTAINE OMBLE CHEVALIER CRISTIVOMER

1^{ère} cat. et 2^{ème} cat. : du 9 mars au 6 octobre inclus

Lac de Paladru : du 9 février au 27 octobre inclus

Lac de Monteynard-Avignonet : du 9 mars au 6 octobre inclus

TRUITE ARC-EN-CIEL

1^{ère} cat. : du 9 mars au 6 octobre inclus

(2^{ème} cat. : toute l'année)

Lac de Paladru : du 9 février au 27 octobre inclus

Lac de Monteynard-Avignonet : du 9 mars au 6 octobre inclus

OMBRE COMMUN

1^{ère} cat. : du 18 mai au 6 octobre inclus

2^{ème} cat. : du 18 mai au 31 décembre inclus

BROCHET

1^{ère} cat. : du 9 mars au 6 octobre inclus

2^{ème} cat. : du 1^{er} janvier au 27 janvier inclus et du 1^{er} mai au 31 décembre inclus

Lac de Paladru : du 27 avril au 31 décembre

Lac de Monteynard-Avignonet : du 1^{er} janvier au 27 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre

SANDRE

1^{ère} cat. : du 9 mars au 6 octobre

2^{ème} cat. : du 1^{er} janvier au 10 mars et du 1^{er} mai au 31 décembre

Lac de Monteynard-Avignonet : du 1^{er} janvier au 28 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre

BLACK-BASS

1^{ère} cat. : du 9 mars au 6 octobre

2^{ème} cat. : du 1^{er} janvier au 6 mai inclus et du 1^{er} juillet au 31 décembre inclus

COREGONES

1^{ère} cat. : du 9 mars au 6 octobre inclus

2^{ème} cat. : du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus

Lac de Paladru : du 9 février au 27 octobre inclus

Lac de Laffrey : du 9 mars au 11 novembre

AUTRES POISSONS non mentionnés ci-dessus

1^{ère} cat. : du 9 mars au 6 octobre inclus

2^{ème} cat. : du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus

Lacs de Paladru et Monteynard-Avignonet du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus

GRENOUILLES vertes et rouges uniquement (pas d'ouverture pour les autres grenouilles)

1^{ère} cat. : du 2 juillet au 6 octobre inclus

2^{ème} cat. : du 2 juillet au 31 décembre inclus

ÉCREVISSES à pattes rouges, à pattes blanches, des torrents et à pattes grèles

1^{ère} cat. et 2^{ème} cat. : du 27 juillet inclus pour 10 consécutifs

ANGUILLES

JAUNE : dates fixées par arrêté ministériel

ARGENTEE : pêche interdite

Les tarifs :

- Carte adulte : 78 ¢
- Carte interfédérale chi/ehgo/urne : 96 ¢
- Personne mineur : 20 ¢
- Carte découverte enfants - 12 ans : 6 ¢
- Carte découverte femme : 33 ¢
- Carte journalière : 12 ¢

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Christian Alvares
45 Route de St Geoirs
38590 St Michel de St Geoirs
☎ 06 81 99 71 19

La fête de la pêche aura lieu le samedi 1er juin au terrain de boules.



Christian Alvares, Président

INFOS ÉCOLE

✦ Le départ de Maguy

Cela devait arriver, Maguy a quitté l'école « Les Petits Malins » de St Michel de St Geoirs, dans laquelle elle a exercé pendant 34 années le métier d'ATSEM.

Elle a fait valoir ses droits à une juste retraite. Un repos bien mérité et la perspective d'une autre vie.

Et n'en déplaise à sa modestie naturelle, nous allons évoquer une tranche de sa vie, celle qu'elle a consacré à notre école maternelle pendant 34 ans.

C'est le 7 septembre 1984, à l'âge de 28 ans, qu'elle décide de rejoindre l'école de notre commune alors dirigée par Madame JOBIN, en qualité d'ATSEM stagiaire, titularisée un an plus tard.

Maguy ne quittera plus l'école de notre village sauf quelques années au profit de ses enfants et sera alors remplacée par Bernadette DETROYAT, d'avril 1986 à août 1989.

Elle reprendra du service malgré ses 4 enfants. Elle a su gravir les échelons grâce à son professionnalisme que tout le monde reconnaîtra indéniablement.

Mais derrière le déroulé administratif de la carrière, il y a une bien belle personne. Maguy est sensible discrète, patiente, dévouée, et disponible, elle possède des mains en or et un savoir-faire ainsi qu'une maîtrise avec les enfants que nous souhaitons particulièrement souligner. Car veuillez nous excuser les parents, mais vos enfants ne sont pas toujours des anges !

Elle travaille donc avec Madame JOBIN de 1984 à 2003 puis avec Magali TERNANT jusqu'en juin 2018.

Elle a su se faire apprécier des enseignants et est devenue indispensable à l'équilibre de notre école.

Tout au long de ces années passées parmi nous, elle a connu bien des changements dans l'organisation de notre groupe scolaire. Elle a commencé à son arrivée en 1984 avec 2 classes, la primaire avec Mme MENEROUD à la salle du Conseil et l'ouverture d'une maternelle dans la salle de la Fraternelle avec Mme JOBIN. La sieste des petits s'effectuait alors sur la scène. Les semaines étaient de 4 jours 1/2 puisque le samedi matin n'était pas vaqué à l'époque. Un an après, la maternelle a été transférée dans la salle de l'ADMR, et le dortoir sous l'escalier qui mène à l'appartement. En 1989 il ne restait que 7 élèves à Brion, c'est donc par solidarité que quelques enfants de St Michel ont renforcé la classe de Brion. C'était le début d'un regroupement. Puis en

1992 nous avons perdu la classe de primaire sur notre commune ce qui a entraîné une réorganisation des écoles avec Brion. Cette réorganisation servira de support pour la création du RPI qu'on connaît actuellement.

Notre école maternelle a déménagé dans un préfabriqué vers 1996, et en 2002 St Geoirs est venu rejoindre notre regroupement pour créer le RPI Toutes-Aures. En 2004 ce fut la rentrée scolaire dans notre belle école fraîchement construite.

Nous avons eu la réforme voulu par l'Etat avec le passage de la semaine à 4 jours, puis retour à la semaine des 4 jours 1/2 avec le mercredi matin cette fois-ci et les NAP qu'elle a si bien mené et enfin le retour à 4 jours en 2016. Mais malgré tous ces changements elle a toujours su s'adapter.

Elle a toujours eu de très bons rapports avec les différents maires qu'elle a côtoyés, tout d'abord Maurice DYE et ensuite Laurence MONTOYA puis Joël MABILY. Joël était là à son arrivée en 1984, mais en culotte courte dans la classe de primaire et il la retrouve à la fin de son parcours professionnel, plus en culotte courte mais dans le rôle de son patron !

Il est temps pour toi Maguy de profiter à plein temps des plaisirs de la vie et bien que tu aies démontré que ton travail en faisait partie intégrante, nous pensons que tu n'auras aucune peine à transposer tes qualités à d'autres activités dédiées aux loisirs ou à tout autre centre d'intérêts qui te sont chers. De nos jours, la retraite est prometteuse de grandes satisfactions. Nous devons être plus d'un à en rêver quelquefois, peut-être davantage les jours de grand soleil !

Si nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui lui rendre cet hommage, nous avons bien sûr le regret de la voir partir.

Elle nous laissera que de bons souvenirs.

Joël MABILY



✦ La venue du Père Noël

Le 20 décembre, les enfants ont eu la visite du Père Noël, avec dans sa hotte des jeux pour l'école :

- Jeu Oudordodo,
- Jeu Number Kubb quilles,
- Dessine-moi dans le dos,
- les ballons colorés.



HOMMAGE À NOS ANC TRES

*C'était il y a 100 ans..
L'année 1918 à St Michel de
St Geoirs :*

C'est la 5^e année de guerre. Le marasme règne.

Rien de notable n'est consigné dans les délibérations du conseil municipal.

Dans les registres d'état civil on a additionné 4 naissances, 10 décès, 0 mariage.

Ceux qui sont abonnés à un journal font part, à leurs concitoyens, le dimanche après la messe, au bistrot, des dernières nouvelles du front.

Début mars 1918, le traité de Brest-Litovsk entre l'empire allemand et la jeune république russe bolchevique met fin aux combats sur le front de l'Est.

Ainsi, les divisions d'infanterie allemandes sont amenées rapidement par le chemin de fer sur le front occidental.

Le 27 mai débute la seconde bataille de la Marne, désastreuse pour l'armée française.

Les Allemands franchissent les crêtes du Chemin des Dames. Le lendemain la bataille se développe. Elle est fatale à notre compatriote **Alphonse DIJON, des Envers**, célibataire, 33 ans. Orphelin de mère et de père à 9 ans, il avait appris, sous la tutelle d'un oncle paternel, le métier de tailleur et cultivait sa propriété. Il avait fait son service militaire au 1^o Régiment de Hussards avant d'être affecté au Régiment de Cavalerie légère, puis au 21^o bataillon des Chasseurs à pied.

Il est porté disparu le 28 mai 1918 à Courlandon (Marne) et présumé prisonnier. Il faudra attendre trois ans et demi, le 3 décembre 1921, pour que le Tribunal de St Marcellin fixe son **décès** par jugement déclaratif au **28 mai 1918**.

Peu à peu les Alliés regagnent du terrain et le 11 novembre l'Allemagne signe l'armistice à Rethondes.

100 ans plus tard, ce 11 novembre 2018, à St Michel, sous l'impulsion des membres de la Fraternelle, cette signature vient d'être commémorée : exposition et évocation du parcours combattant de son grand-père par Gilles MONNET.

En se recueillant devant le monument aux morts, les participants ont remarqué qu'à la fin de la liste des soldats morts pour la France est inscrit le nom de **Joseph SOULLIER**.

Il était né à La Combe (*actuelle maison de Michel et Maguy CHAMPON*).

Comme deux de ses frères, il devint instituteur public. Il fut recensé en 1906 à Pont de Claix.

On ne retrouve pas son registre matricule militaire. On sait qu'il a été mobilisé au 106^o Régiment d'Infanterie Territoriale, qu'il avait le grade de caporal fourrier, et qu'il est décédé à l'hôpital militaire de Grenoble le 21 juin 1915 d'une tuberculose pulmonaire au 5^o degré, à l'âge de 39 ans.

Sa maman s'appelait Julie Dorothée CHARBONNIER, elle fut notre première institutrice publique.

En souvenir d'elle, fouillons les archives anciennes, notamment les délibérations du conseil municipal (*elles ne sont pas toujours précises et détaillées, hélas*) et

intéressons-nous à **l'enseignement et à l'histoire des écoles de St Michel avant les lois Jules FERRY de 1881-82**. Pour en suivre la difficile évolution, une chronologie s'impose, même si cela peut sembler fastidieux.

Dans les BMS de la paroisse, avant 1700, on pourrait compter sur les doigts d'une main ceux qui savent signer. Le curé fait appel à eux, parfois, pour parapher quelques baptêmes et mariages.

Au cours du XVIII^o siècle ce nombre s'étoffera peu à peu et une proportion correcte d'hommes savaient au moins signer à la veille de la Révolution de 1789. Le curé de la paroisse enseignait les rudiments de base aux garçons dont les parents pouvaient le rétribuer.

Avec la loi Guizot de 1833, les communes de plus de 500 habitants sont tenues d'avoir une école de garçons.

En février 1836, le conseil municipal de St Michel se penche sur les dépenses de l'instruction primaire relativement à un instituteur communal. Le constat est qu'il n'y a ni maître d'école, ni logement. Il faudra donc demander une aide au département.

Le 20 mai 1839 est mentionnée la nécessité de la construction d'une maison commune pour la mairie et l'école primaire. Avec la construction de l'église et l'entretien des chemins vicinaux cela représente beaucoup de frais : il faudra donc faire beaucoup de sacrifices...

En 1846 est évoquée l'éducation des filles. Le département et l'état devront fournir 262,58 f.

Les conseillers décrètent qu'il y a une grande urgence d'organiser une école primaire de garçons. Ils sont d'avis que le sieur François CHAMPON, né en cette commune, à la Barbaudière, et qui sort cette année de l'Ecole Normale, soit nommé instituteur communal. Une semaine plus tard cet avis est officialisé. Il faut lui accorder :

pour la 1^o classe (ceux qui apprennent à lire) : 1 f 20 par élève ;

pour la 2^o classe (ceux qui apprennent la lecture et l'écriture) : 1 f 50 par élève ;

pour la 3^o classe (ceux qui apprennent la grammaire et l'arithmétique) 1 f 50 (par élève) ;

pour ceux qui font le programme de l'école supérieure : 3 f par élève.

N'oublions pas que les parents doivent payer pour faire instruire leurs enfants. Tous n'ont pas les ressources financières nécessaires. Aussi la commune établit une liste de 5 élèves pour ceux qui fréquenteront l'école gratuitement en 1847.

Une maison contenant seulement l'appartement pour faire l'école est louée. Le bail expire en 1849 : voilà donc la commune sans maison d'école.

Le maire contacte l'instituteur qui possède un bâtiment convenable pour y faire une salle d'étude et un logement pour lui, au mas du Mollaret, point central et des plus convenables qu'on puisse trouver. Le prix convenu est fixé à 140 f/an et le bail a une durée de 4 ans. Toutes les réparations sont à la charge de François CHAMPON et devront être exécutées au 1er novembre, de manière à ce qu'au besoin cette salle d'école puisse servir ultérieurement aux délibérations du conseil municipal. L'instituteur fournira une armoire et un placard pour les archives et papiers de la mairie, et du charbon pour le chauffage. Le nombre des enfants indigents en 1849 est fixé à 10. L'année suivante il s'élève à 15.

En 1850 la loi Falloux cherche à développer l'enseignement primaire en fixant le principe d'une école de garçons dans toutes les communes et d'une école de filles pour «celles qui en ont les moyens».

Cette année-là, François CHAMPON est muté à Varacieux et remplacé par Augustin MEARY, de Brion. En 1852, à nouveau, on parle de la nécessité de construire une maison commune et une école de garçons, ainsi qu'un logement pour l'instituteur et l'institutrice. Le traitement annuel de l'instituteur est fixé à 740 f. En 1853, le bâtiment servant à l'usage de la maison d'école est à la veille d'être repris par le propriétaire qui l'avait loué à la commune.

On évoque alors la maison que Régis CHAMPON (Fonts Rivoire) fait construire au mas du Devais (*actuelle demeure de Gilles MONNET*), car il pourrait parfaitement remplacer celui que la

commune est obligé de quitter et on signe un bail de 9 ans.

En 1865, on vote les dépenses de l'école primaire : le taux de rétribution est de 11 f par an pour chaque élève abonné, 3 f par mois pour les non-abonnés. En comptant les émoluments des enseignants et les loyers des écoles, le total est : 805 f pour les garçons et 60 f pour les filles.

La Loi Duruy en 1867 organise officiellement l'enseignement primaire féminin, imposant notamment l'ouverture d'une école de filles dans les communes de plus de 500 habitants.

En 1869, après les passages de MM. André GUILLOT et Michel VILLAZ (*qui avait demandé 45 f pour le mobilier de l'école qui manquait de table, tableau noir, tableau du système métrique, buste, crucifix*), Joseph Etienne DOURON, né à St Quentin-sur-Isère, est nommé. Les conseillers se concertent à propos du traitement d'un maître-adjoint, de cours d'adultes, d'une maîtresse de travaux à l'aiguille.

Cette dernière ne sera pas acceptée, car il n'y a pas 500 habitants au village, d'après le dernier recensement, mais cela devrait changer, vite, donc il faudra une école de filles. L'inspecteur d'académie affirme que tant que le traitement de l'institutrice ne sera pas assuré, il n'en enverra pas. Le 14 octobre 1869, c'est l'installation de Melle CHARBONNIER Julie Dorothee, 21 ans, née à l'Albenc, institutrice publique, en remplacement de Mademoiselle Rose MEUNIER-MERLIOZ, du village, 62 ans, qui a obtenu un congé de disponibilité. On ouvre un crédit de 100 f pour l'achat du mobilier scolaire de l'école des filles. Julie Dorothee épouse Joseph Antoine SOULLIER, La Combe, en 1873.

Sous sa demande, un bail à loyer est signé entre le maire, Joseph DYE et Euphrosine MOLIERE, domestique chez Monsieur le Curé de Chanas, pour une maison dont elle est propriétaire à Fonts Rivoires (*actuelle maison DURAND*) pour une durée de 3 ans, du 01/01/1875 au 01/01/1878. Le rez-de-chaussée sera la salle de classe et le premier étage servira de cuisine et de chambre pour l'institutrice. Le galetas et la cave sont compris dans le bail à la charge de la

commune : 45 f/an. Le paiement d'un seul tenant sera effectué le 31/12. Melle MOLIERE est chargée du paiement des contributions.

Julie Dorothée mettra au monde 9 enfants (7 survivront) de 1874 à 1892. Elle sera successivement mutée à Fontaine, Nantoin, Noyarey, Chirens, Sonnay, Saint Geoirs, après avoir été remplacée à St Michel en 1877 par Mademoiselle Aimée OLLIVIER. On a peu d'anecdotes à raconter à propos de la vie dans l'école de garçons, hormis celle-ci. Les enfants avaient remarqué que leur enseignant, en début d'après-midi, pendant la séance de lecture silencieuse, avait l'habitude de s'endormir sur son journal. Un jour, un jeune facétieux, avec la complicité de ses camarades, entoura le bureau et la chaise du maître d'une corde. Il donna des coups appuyés sur la porte d'entrée et tous s'écrièrent : «Monsieur l'instituteur, on frappe à la porte !». Réveillé en sursaut, le professeur ligoté fit une belle culbute et déclencha une risée générale.

Un nouvel instituteur est nommé en 1877 : Jacques-Régis VACHER. On constate que le cours d'adultes de garçons de la commune rend de sérieux services et on aimerait qu'il soit rendu obligatoire et soit subventionné.

1878 : signature d'un bail à loyer entre DYE Joseph, maire et DOURON Joseph, instituteur public à Oulles, canton de Bourg d'Oisans. DOURON cède à titre de bail à loyer pour deux ans consécutifs : du 01/01/1878 au 01/01/1880, une maison mas du Devais : RDC : salle à usage de classe des garçons, cuisine au-dessus de la cave, deux chambres au-dessus ; une salle de mairie, au-dessus de l'escalier, de la moitié du galetas situé dans le corps de bâtiment au sud, tout le jardin, toute l'écurie, la moitié de la cave au-dessus et la cuisine. Ladite maison doit servir à l'école et au logement de l'instituteur pour un loyer de 195 f.

La même année, une convention est signée entre COSTE Marie-Joseph, maire, et CLERC Etienne (qui a acheté la maison d'Euphrosine MOLIERE) : bail de deux ans pour une maison d'école de filles louée, contiguë à une grange de CLERC. Le jardin devra être clos.

Le conseil municipal, la même année, refuse d'acquiescer l'étalon des poids et mesures du système métrique.

A partir de 1879, les négociations pour la construction du bâtiment d'école deviennent sérieuses. Aussi nous en reparlerons, dans la parution d'un bulletin municipal, en 2019.

Madeleine MEUNIER née TANCHOT

Sources :

- registres d'état civil de la commune de Saint Michel de Saint Geoirs,
- registres matricules militaires publiés par les archives en ligne de l'Isère,
- délibérations du Conseil Municipal

INFOS DIVERSES

► LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

Une centaine d'administrés ont fait le déplacement pour se retrouver autour d'un buffet concocté par Jean-Claude REY, traiteur à La Forteresse pour l'occasion des vœux et partager ce moment d'échanges et de convivialité entre élus et habitants.



Cette occasion a permis de mettre à l'honneur une habitante de notre commune pour son exploit sportif.

Bénédicte a participé à la "French Divide" c'est la traversée de la France en VTT, soit 2 300 km avec 32 000 m de dénivelé sans aucune assistance, en autonomie totale.

Ils étaient 140 au départ de la frontière Belge au nord de Dunkerque le 6 août dernier. Ils n'étaient plus que 50 à l'arrivée à Mendionde dans le Pays Basque. Bénédicte a mis 13 jours, 10 heures et 12 minutes pour cette traversée !



Mais également des habitants pour leur générosité :



Laure VETTORETTI - 3 dons



Gérard CHAMPON VACHOT - 10 dons



Laurence MONTOYA - 25 dons et Michel EYMOND-



TARTELON - 100 dons

➤ LES DEMARCHES EN LIGNE

Les démarches administratives en ligne étant de plus en plus nombreuses, nous avons été sollicités pour une initiation à l'outil informatique.

Afin de voir s'il serait possible de mettre quelque chose en place, les personnes intéressées par ce projet sont priées de se faire connaître en mairie.

➤ LE PLUi

Les projets sont finalisés

Bièvre Isère Communauté a fait le choix, fin 2015, d'engager la élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (correspondant aux anciens périmètres d'intercommunalités avant la fusion de Bièvre Isère et de la Région St-Jeannaise). La élaboration d'un PLUi présente en effet plusieurs intérêts pour le territoire :

- il permet de prendre en considération des enjeux concrets qui dépassent de plus en plus les limites communales (déplacements, paysage, économie) et donc de penser l'aménagement à l'échelle d'un territoire ;
- il permet d'harmoniser les règles et principes d'urbanisme entre toutes les communes ;
- il permet aussi de mutualiser les moyens pour mettre en compatibilité l'ensemble des documents d'urbanisme des communes avec les nouvelles règles d'urbanisme. À défaut d'avoir engagé un PLUi, les communes auraient eu l'obligation de réviser entièrement leur document d'urbanisme dans un délai très court et en mobilisant des budgets conséquents. Le PLUi permet au territoire de réaliser d'importantes économies d'échelle.

Un travail important a donc été réalisé pour traduire concrètement les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le règlement écrit et le zonage des PLUi. Ces documents définissent précisément la vocation et l'usage du sol au sein de chaque commune du territoire (zones constructibles, agricoles), ainsi que les règles

d'urbanisme associées à ces zonages (règles de construction, outils de protection...). Les choix ont été effectués en tenant compte à la fois d'un cadre réglementaire imposé et de plus en plus exigeant en matière de réduction de la consommation d'espace, mais aussi des ambitions que le territoire s'est fixées dans le PADD.

Ce travail a fortement mobilisé les élus (plus de 350 réunions de travail en 3 ans), mais également la population dans la phase de concertation (346 demandes étudiées, près de 150 rendez-vous individuels, 10 réunions publiques mobilisant près de 1000 personnes). En octobre 2018, la dernière des trois séries de réunions publiques a permis de donner les clés de lecture pour comprendre l'ensemble des dispositions contenues dans les PLUi.

Le 6 novembre dernier, le conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté a arrêté les deux projets de PLUi. Ces derniers sont maintenant soumis à l'avis des conseils municipaux, des personnes publiques associées, mais aussi de la population dans le cadre de l'enquête publique prévue au printemps 2019. Les modalités précises de cette enquête publique ne sont pas encore définies à ce jour. L'information sera transmise à la population quelques semaines avant le démarrage de cette enquête publique par différentes voies : affichage en mairie, annonces légales, articles de presse, site internet de Bièvre Isère Communauté. Les dossiers de PLUi arrêtés sont consultables en mairie, dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à St-Etienne de St-Geoirs ou St-Jean de Bournay, ou encore sur le site internet de Bièvre Isère (rubrique PLUi). Seules les observations ou requêtes émises pendant la période précise et officielle de l'enquête publique pourront être examinées en vue de l'approbation finale des PLUi envisagée d'ici fin 2019.



➤ LES ARTS ALLUMÉS

Le festival "Les Arts Allumés" revient du 13 au 29 avril, pour sa 3ème édition.

Bièvre-Isère-Communauté vous invite à être acteur du festival, découvrir ses coulisses et participer à sa réussite.

✦ Plongez au cœur de l'organisation du festival en direct des coulisses !

- équipe régie : découvrez les méthodes d'organisation d'un festival,

- équipe technique son et lumière : suivez une formation de 2 jours aux techniques du spectacle puis participez au montage des scènes,

- équipe déco : donnez de la couleur au festival en élaborant sa décoration itinérante.

Pour ces 3 équipes, la participation se fait à votre rythme, de manière ponctuelle.

✦ Créations artistiques collectives

- ateliers créatifs : fabrication partagée de décoration pour le festival,

- apprentis reporters : parcours découverte des méthodes de reportage documentaire suivi d'une exposition sonore et visuelle dans le cadre du festival.

Tous les ateliers sont gratuits et ouverts à tous.

Pour participer :

04 74 20 98 38 ou
culture@bievre-isere.com

✦ Dans le cadre de la soirée de clôture des "Arts Allumés" à Brézins le 20 avril, les PO' BOYS (fanfare de musique New Orléans) proposent un extrait de leur Street Parade. A la fin de ce spectacle, les

spectateurs qui le souhaitent sont invités à entrer dans la danse.

Une animation avec buvette et restauration rapide sera proposée en complément du spectacle.



➤ LA MARCHE DU TÉLÉTHON

Nous avons récolté 522 € et nous avons entre marcheurs et gens du village, environ une centaine de personnes qui ont profité du vin chaud, de la soupe et du buffet offert par la mairie. Le beau temps était de la partie. Comme toujours les marcheurs du téléthon apprécient nos cotons et la petite collation avant le retour dans la plaine.



➤ ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA RÉGION STÉPHANOISE

D'année en année notre association voit le nombre de poches de sang prélevées sur notre périmètre d'action dépasser régulièrement le cap des 1 000.

D'année en année notre association voit un renouvellement des donneurs et surtout une fidélisation de ceux-ci.

Notre association s'efforce d'adapter ses collectes à l'évolution de la société : modification et amplitude des horaires, proximité des collectes afin d'éviter les déplacements, collation améliorée, mise à

disposition de mini-garderie pour les enfants pendant le don de sang des parents et proches.

Alors SATISFECIT ??? **NON**

Les événements tragiques commis en France nous ont-ils rendus plus frileux ?

Avons-nous la trouille des aiguilles, la phobie de la vue du sang ?

Devenons-nous égoïstes ?

Les dons de sang ont chuté de plus de 20 % depuis le début d'année où les appels incessants de l'Établissement Français du Sang.

Notre association vient de passer le cap des 50 ans d'existence et sa conviction n'est en rien entamée ; ses bénévoles sont toujours prêts à vous accueillir avec le sourire, à vous accompagner dans votre démarche.

Souhaitons que 2019 soit une année plus sereine pour tous et que vous soyez toujours plus nombreux à honorer de votre présence nos collectes, collectes de sang au service des malades en attente d'une poche, source de VIE.



Lors de la cérémonie des vœux, l'association des donneurs de sang ainsi que Mr le Maire ont tenu à remercier plusieurs habitants de la commune pour leur générosité.

Au 1er niveau femme pour 3 dons :
Melle **Laure VETTORETTI**

Au 2ème niveau homme pour 10 dons :
Mr **Gérard CHAMPON VACHOT**

Au 3ème niveau femme pour 25 dons :
Mme **Laurence MONTOYA**

Au 5ème niveau homme pour 100 dons :
Mr **Michel EYMOND TARTELON**

JE DONNE...

Lundi 08 Janvier ST ETIENNE de ST GEOIRS

de 16H30 à 19H45

mini garderie

Lundi 15 Janvier LA FRETTE

de 16H30 à 19H45

mini garderie

Lundi 19 Mars ST ETIENNE de ST GEOIRS

de 16H30 à 19H45

mini garderie

Lundi 26 Mars LA FRETTE

de 16H30 à 19H45

mini garderie

Lundi 11 Juin ST ETIENNE de ST GEOIRS

de 16H30 à 19H45

mini garderie

Lundi 18 Juin LA FORTERESSE

de 16H30 à 19H30

Lundi 20 Aout LA FRETTE

de 16H30 à 19H45

mini garderie

Lundi 27 Aout ST MICHEL de ST GEOIRS

de 16H30 à 19H30

Lundi 29 Octobre ST ETIENNE de ST GEOIRS

de 16H30 à 19H45

mini garderie

Lundi 05 Novembre ST HILAIRE de la CÔTE

de 16H30 à 19H30

ILS VIVENT..



Association des Donneurs de Sang Bénévoles
de la Région Stéphanoise.

La Mairie 38590 Saint Etienne de Saint Geoirs contact@donesang38590.ovh

➤ LES HORAIRES D'OUVERTURE DE NOTRE MAIRIE

➤ Le secrétariat vous accueille :

Le mardi de 14 h à 16 h 30 et le jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 ou sur rendez-vous avec la secrétaire

Permanence téléphonique au 04 76 65 48 83 le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.

➤ Le Maire et ses adjoints

Tous les premiers jeudis du mois de 19 h à 20 h.



Toute l'équipe municipale vous présente leurs meilleurs vœux

Mairie de St Michel de St Geoirs
1550 Route de la Forteresse
38590 St Michel de St Geoirs
☎ 04 76 65 48 83

✉ mairie.stmichelstgeoirs@wanadoo.fr

Site : www.mairie-stmichelstgeoirs.com